

Évangile du dimanche : Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu

Évangile du 29^e dimanche du
temps ordinaire (cycle A) et son
commentaire.

Évangile (Mt 22, 15-21)

En ce temps-là, les pharisiens
allèrent tenir conseil pour prendre
Jésus au piège en le faisant parler.

Ils lui envoient leurs disciples,
accompagnés des partisans d'Hérode
:

« Maître, lui disent-ils, nous le savons : tu es toujours vrai et tu enseignes le chemin de Dieu en vérité ; tu ne te laisses influencer par personne, car ce n'est pas selon l'apparence que tu considères les gens.

Alors, donne-nous ton avis :

Est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César, l'empereur ? »

Connaissant leur perversité, Jésus dit :

« Hypocrites ! pourquoi voulez-vous me mettre à l'épreuve ?

Montrez-moi la monnaie de l'impôt.
»

Ils lui présentèrent une pièce d'un denier.

Il leur dit :

« Cette effigie et cette inscription, de qui sont-elles ? »

Ils répondirent :

« De César. »

Alors il leur dit :

« Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Commentaire

Jésus résout magistralement le piège que ses ennemis lui tendent au sujet de l'impôt dû à César avec cette fameuse phrase "Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu" (v. 21). Par ses mots, le Seigneur a non seulement dissipé le piège qui lui était tendu, mais il a également posé les bases d'une juste distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel et une action chrétienne cohérente au milieu du monde.

Au temps de Jésus, la Judée vivait une situation politique et religieuse dramatique. D'une part, toute la région était soumise à l'Empire romain. Du fait des nombreux conflits qui y sévissaient, la Judée avait besoin d'une présence militaire permanente placée sous la responsabilité d'un procureur, chargé de surveiller le peuple et de récolter les impôts, ce que faisaient les publicains. D'autre part, les Hérodiens préféraient la médiation d'une autorité locale qui collectait les impôts et donnait une partie de l'argent à Rome. De leur côté, les autorités religieuses devaient veiller à l'entretien du temple de Jérusalem, des cultes et des institutions.

À ce carrefour d'intérêts, le soi-disant hommage à César était donc un sujet de controverse assuré : qu'est-ce qui était juste dans cette situation difficile pour tout juif pieux ? Le denier était le salaire d'une journée

de travail (cf. Matthieu 20, 2) et quelques deniers étaient ce que le bon samaritain avait laissé dans la parabole de Saint Luc pour les dépenses de l'aubergiste (Luc 10:35). Un denier équivalait à dix as, d'où son nom. Ce n'était pas une somme très élevée mais ce n'était pas non plus une somme négligeable non plus ; surtout, elle était destinée aux intérêts des Romains. Le dilemme semblait donc insurmontable : si Jésus encourageait à payer l'impôt, il apparaîtrait devant l'opinion publique comme un ami des païens et son prestige auprès du peuple pourrait s'effondrer. Si, en revanche, il encourageait le peuple à ne pas payer le tribut, on pourrait l'accuser d'exciter le peuple contre Rome.

Avec beaucoup de sagesse, Jésus nous invite à observer la pièce de monnaie et l'effigie de César frappée dessus. Saint Hilaire paraphrase ainsi la réponse de Jésus : "La monnaie de

César est faite d'or, son image est gravée dessus ; la monnaie de Dieu c'est l'homme, sur lequel est gravée l'image de Dieu ; donnez donc vos richesses à César et gardez pour Dieu la conscience de votre innocence"[1].

Le pape François reprend cette idée en disant : " La référence à l'effigie de César, gravée sur la monnaie, dit qu'il est juste de se sentir à plein titre — avec des droits et des devoirs — citoyens de l'État ; mais symboliquement, cela fait penser à l'autre image qui est imprimée en tout homme : l'image de Dieu. Il est le Seigneur de tout, et nous, qui avons été créés « à son image », nous appartenons avant tout à Lui "[2].

La réponse de Jésus à cette question a été souvent reprise pour développer la doctrine sociale de l'Église, qui défend à la fois la société civile, avec ses droits et ses devoirs, et la société religieuse, avec les siens.

Il s'agit de donner à César, l'autorité légitime, ce qui lui est dû en justice et, en même temps, de défendre les droits de l'Église, sans l'utiliser à son profit ni la mêler à des fins purement temporelles.

S'adressant aux chrétiens qui doivent se sanctifier au milieu du monde, saint Josémaria recommandait de vivre l'unité de vie, c'est-à-dire de combiner les devoirs civiques et les devoirs religieux sans envahir ni nier la sphère de l'un ou de l'autre. Il a dit : "Le dilemme, vous le voyez, n'est pas nouveau, et la réponse du Maître est claire et nette. Il n'y a pas, il n'existe pas, d'opposition entre le service de Dieu et le service des hommes ; entre l'exercice de nos devoirs et de nos droits civiques et celui de nos devoirs et de nos droits religieux ; entre l'effort pour construire et à perfectionner la cité temporelle et la certitude que nous traversons ce monde comme sur un

chemin qui mène à la patrie céleste.
[...] Le choix exclusif de Dieu que fait
un chrétien en répondant
pleinement à son appel, le pousse à
tout orienter vers le Seigneur et, en
même temps, à donner à son
prochain ce qui lui revient en toute
justice"[3].

[1] Saint Hilaire, *in Matthaeum*, 23.

[2] Pape François, Angelus, 22
octobre 2017

[3] Saint Josémaria, *Amis de Dieu*, n.
165

Pablo Edo // Photo : Pocky Lee -
Unsplash

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-cm/gospel/evangile-
du-dimanche-rendez-a-cesar-ce-qui-est-
a-cesar-et-a-dieu-ce-qui-est-a-dieu/](https://dev.opusdei.org/fr-cm/gospel/evangile-du-dimanche-rendez-a-cesar-ce-qui-est-a-cesar-et-a-dieu-ce-qui-est-a-dieu/) (8
août 2025)